



Foire aux questions

Participation des sympathisantes et sympathisants :

le Parti Québécois innove une fois de plus!

Pourquoi avoir permis la participation des sympathisants à l'élection d'une ou d'un chef?

Dans les années 1980, le Parti Québécois a été le premier parti au Québec (et probablement au Canada) à confier aux membres l'élection de la ou du chef. À l'époque, beaucoup doutaient de ce mode de désignation de la direction.

En septembre 2017, lors de son XVII^e Congrès, le Parti Québécois a innové une fois de plus en adoptant une modification à son fonctionnement pour accepter le principe des sympathisants et permettre leur participation à une éventuelle course à la direction. Le Congrès extraordinaire de novembre 2019 a maintenu cette possibilité. Encore une fois, le Parti Québécois a été le premier parti politique québécois à adopter ce mécanisme.

Les raisons à la base de ce changement sont les suivantes :

- Le membership des partis politiques est en baisse, partout dans le monde;
- Le fait d'être membre à part entière d'un parti politique est, qu'on le veuille ou non, perçu négativement par plusieurs personnes, car c'est jugé trop engageant;
- Certaines citoyennes et certains citoyens « magasinent » davantage leurs options politiques et préfèrent participer à la carte.

Comme plusieurs partis politiques à travers le monde, nous avons fait le choix de nous adapter plutôt que de confronter les citoyennes et citoyens que l'on souhaite représenter.

La participation des sympathisantes et sympathisants nous permettra aussi d'identifier, dans la population, des personnes susceptibles de voter pour nous lors des prochaines élections.

Nous faisons le pari que les sympathisantes et sympathisants, après avoir participé à la course à la direction, joindront le Parti Québécois en tant que membres, et qu'ils nous aideront lors de la prochaine campagne électorale.

Notre destination ultime n'étant pas le gouvernement, mais bien un pays à fonder, l'inclusion des sympathisantes et sympathisants dans le vote pour notre future direction est l'illustration même de la main tendue aux citoyennes et aux citoyens. C'est par le rassemblement que le pays sera réalisé; il importe donc d'agir en ce sens, en tout temps. « Que le dernier entré laisse la porte ouverte », disait Jacques Parizeau.

Quelles sont les conditions pour participer à l'élection de la nouvelle ou du nouveau chef du Parti Québécois en tant que sympathisante ou sympathisant?

Pour pouvoir voter lors de la course à la direction, une sympathisante ou un sympathisant devra, avant le 15 mai 2019 à 17 h, avoir complété les éléments suivants :

- S'engager à respecter les valeurs du Parti Québécois en adhérant à la Déclaration de principe adoptée au Congrès extraordinaire;
- S'inscrire sur le site Internet du Parti Québécois en fournissant ses coordonnées personnelles;
- Débourser 5 \$ par carte de crédit.

Si les sympathisantes et sympathisants peuvent voter pour la prochaine ou le prochain chef, à quoi peut-il servir d'être membre?

Le fait d'être membre du Parti Québécois comporte énormément de droits et d'avantages par rapport à un statut de sympathisant : participer aux activités du parti, choisir les élus à l'intérieur du parti, élire les candidats du parti aux investitures, voter lors des consultations décisionnelles, participer à l'élaboration du programme, etc.

Dans le cadre de la course, les membres ont un autre droit important : celui de signer les bulletins de candidature des personnes candidates. Pour avoir le droit de se présenter, une personne devra amasser au moins 2000 signatures de personnes membres. En d'autres mots, ce sont les membres qui choisissent les personnes candidates!

Les personnes qui sont déjà membres pourront renouveler leur carte jusqu'au 29 mai (alors que les sympathisantes et sympathisants auront jusqu'au 15 mai pour s'inscrire), en plus d'avoir l'option de remplir un formulaire papier et de payer en argent comptant.

Les sympathisantes et sympathisants n'ont aucun des droits mentionnés ci-dessus et ne pourront jamais les avoir, en vertu des Statuts du parti.

Est-ce que nos adversaires viendront perturber la course pour faire élire le « pire » candidat?

L'ouverture aux sympathisants des processus de sélection des chefs des partis politiques est une pratique commune en Occident : les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, la France, l'Italie ont tous des partis politiques qui permettent à d'autres personnes que les membres de choisir leur chef.

La littérature scientifique est claire : à aucun endroit dans le monde des phénomènes de noyautage par des adversaires n'ont été observés. Toute prétention contraire relève du « Bonhomme Sept Heures »!

Qui plus est, lors des précédentes courses à la direction, le coût de la carte de membre n'était que de 5 \$... et nos adversaires n'ont pas tenté d'influencer le résultat.